# Manuel de présentation graphique pour la marque de garantie Suisse Garantie

Pour les établissements de restauration



Suisse. Naturellement.

## La marque de garantie Suisse Garantie

Dans le but de distinguer clairement les produits indigènes, AMS Agro-Marketing Suisse a créé la marque de garantie Suisse Garantie. Les produits portant cette marque doivent être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève ainsi que les surfaces des exploitations agricoles suisses qui sont situées en zone frontière étrangère et qui ont été exploitées sans interruption par ces exploitations au moins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014). De plus ils doivent être obtenus sans recours à des plantes ou animaux génétiquement modifiés et provenir d'exploitations agricoles respectueuses de l'environnement. Les exigences figurant dans les divers règlements (règlement général AMS, règlements sectoriels) doivent être respectées à tous les échelons. Des services d'inspection et organismes de certification indépendants contrôlent le respect des exigences.

Suisse Garantie est une marque de garantie applicable aux denrées alimentaires et plantes suisses.

Son usage est réservé aux producteurs, entreprises et organisations qui disposent du certificat correspondant délivré par un organisme de certification de produits homologué par AMS et accrédité par la Confédération. Les exigences et les processus définis dans le règlement général AMS constituent la condition préalable à l'usage de la marque de garantie.

La marque de garantie Suisse Garantie a été déposée auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne.

Suisse Garantie est une marque de garantie clairement définie dont l'utilisation est réglée de manière contraignante par les dispositions figurant dans le présent manuel.



## Utilisation de Suisse Garantie par des entreprises certifiées

Les entreprises certifiées habilitées par AMS à utiliser la marque de garantie Suisse Garantie (cf. liste sur www.suissegarantie.ch) utilisent le logo au drapeau. Pour l'utilisation du logo, elles doivent observer les règles suivantes:







#### Définition du logo

Le logo Suisse Garantie est constitué d'un drapeau suisse, de caractères noirs et d'un fond blanc. Ces éléments ne peuvent être ni dissociés, ni modifiés. Si l'arrière-fond est blanc ou transparent, le logo comporte un cadre noir.







#### **Petits formats**

La hauteur minimale du logo est de **10 mm**, la hauteur maximale de **20 mm**. Utilisation: surtout sur les cartes de menu et les emballages.







#### **Grands formats**

À partir d'une hauteur de 20 mm, le logo peut être utilisé dans n'importe quelle grandeur. Les grands formats se différencient des petits formats par les contours plus fins du cadre (un simple agrandissement du petit format rendrait le cadre peu attrayant).







#### **Couleurs**

Les couleurs du logo sont clairement définies. Il faut si possible utiliser la version avec le drapeau rouge. Au cas où l'utilisation de la couleur ne serait pas possible, il existe une version en noir et blanc. Une autre couleur que rouge n'est pas autorisée.

	Couleur	Pantone	Euroskala			
			C	M	Υ	K
	Rouge	186 C	_	100	100	_
	Noir	Black C	_	_	_	100
_						

Fond blanc

Pour d'autres gammes de couleurs, chercher des nuances qui s'approchent le plus possible de cette exigence.

# Téléchargement des données haute résolution

Toute entreprise habilitée à utiliser la marque reçoit les données d'accès permettant le téléchargement du logo depuis notre site web (www.suissegarantie.ch).

#### **Attention**

■ Tout autre usage ou l'intégration de la marque de garantie dans l'identité visuelle d'une entreprise est soumise à l'approbation préalable du groupe de travail «Communication Suisse Garantie» d'AMS.

# Indication de la marque de garantie pour des composants individuels Suisse Garantie

#### **Exigences principales:**

- Texte en caractères noirs
- Sur fond blanc avec angles arrondis
- Drapeau rouge ou noir (d'autres couleurs ne sont pas autorisées)
- Cadre noir en présence d'un arrière-fond blanc ou transparent
- En cas de doute, contacter AMS.

- Les composants individuels peuvent utiliser la marque Suisse Garantie.
- Le lien entre l'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie et les composants certifiés Suisse Garantie doit toujours être assuré.
- L'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie doit exclure toute possibilité de tromperie.

#### **Exemples d'utilisation (non exhaustifs)**







#### **Exemples d'utilisation interdite**







# Indication de la marque de garantie pour des plats

#### **Exigences principales:**

- Texte en caractères noirs
- Sur fond blanc avec angles arrondis
- Drapeau rouge ou noir (d'autres couleurs ne sont pas autorisées)
- Cadre noir en présence d'un arrière-fond blanc ou transparent
- En cas de doute, contacter AMS.

- Utilisation autorisée lorsqu'au moins 90 % des ingrédients du plat sont certifiés Suisse Garantie.
- Le lien entre l'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie et le plat certifié Suisse Garantie doit toujours être assuré.
- L'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie doit exclure toute possibilité de tromperie.

## **Exemples d'utilisation (non exhaustifs)**

Distinction de mets individuels ou d'un menu complet.







#### **Exemple d'utilisation interdite**



# Étiquetage des produits

#### **Exigences principales:**

- Texte en caractères noirs
- Sur fond blanc avec angles arrondis
- Drapeau rouge ou noir (d'autres couleurs ne sont pas autorisées)
- Cadre noir en présence d'un arrière-fond blanc, transparent ou sur un film
- En cas de doute, contacter AMS.

En plus du logo Suisse Garantie, les indications ci-après doivent figurer sur l'emballage/l'étiquette:

- Le nom de l'entreprise habilitée à utiliser cette marque ou son numéro d'identification (numéro d'agrément d'AMS; pour les produits d'origine animale, possibilité d'indiquer le numéro d'autorisation de l'OSAV.)
- Le nom de l'organisme de certification

#### **Attention**

- Les emballages pourvus du logo Suisse Garantie ne doivent porter aucun autre symbole, drapeau, etc. comprenant une croix suisse.
- Des dérogations à cette règle sont possibles si la croix suisse fait partie intégrante d'une marque ou d'un logo, ou si elle est un élément central de la présentation graphique du fabricant. Elle ne doit toutefois pas affecter l'impact visuel de la marque de garantie Suisse Garantie.
- Les trois indications (logo, entreprise, organisme de certification) peuvent être groupées.

# Informations sur les organismes de certification En plus de l'entreprise habilitée à utiliser le

logo, l'organisme de certification qui a certifié l'entreprise en question doit être indiqué.

Si l'organisme de certification est placé directement sous le logo:

Si l'organisme de certification est indiqué directement sous le logo, la mention organisme de certification, organisme de certification Suisse Garantie, organisme de certification SGA ou organisme de certification SG peut être omise.

Si l'organisme de certification n'est pas placé directement sous le logo: Si le produit est exclusivement certifié Suisse

Garantie, la mention suivante suffit:
Organisme de certification.

Si un emballage arbore plusieurs marques/ labels, la mention organisme de certification Suisse Garantie, organisme de certification SGA ou organisme de certification SG est requis.

# Example d'emballage:



Logo Suisse Garantie emplacement idéal: aussi bien visible que possible

Nom de l'entreprise habilitée à utiliser la marque (p.ex. Exemple SA, 3333 Exempleville, ou AMS-1000)

Organisme de certification (p.ex. **q.inspecta GmbH**) Emplacement idéal juste sous le logo

#### **Publicité**

- Les règles graphiques s'appliquant au logo Suisse Garantie (voir la section utilisation et étiquetage) doivent être respectées même dans le marketing et la publicité.
- Le logo Suisse Garantie peut être utilisé à des fins publicitaires sur différents supports, par exemple véhicules, affiches, dépliants, sites web (liste non exhaustive). Son utilisation au point de vente et dans le cadre de mesures de marketing doit exclure toute possibilité de tromperie.
- Le lien entre le logo et le produit certifié Suisse Garantie doit toujours être assuré. Le lien peut par exemple être établi en indiquant le produit certifié directement en dessous du logo.
- L'utilisation de la marque de garantie pour des mesures publicitaires est contrôlée par l'organisme de certification.
- En cas de doute, contacter AMS.

# **Exemple d'utilisation** autorisée si seul le poulet est certifié.



**Exemple d'utilisation** autorisée si le poulet et les frites sont certifiés.



**Exemple d'utilisation** autorisation interdite si seul le poulet est certifié.



# **AMS Agro-Marketing Suisse**

Les principales organisations agricoles de Suisse se sont regroupées en 1997 au sein de l'association AMS Agro-Marketing Suisse afin d'exploiter les synergies existant dans le domaine de la communication et du marketing et de promouvoir la vente des denrées alimentaires suisses par des mesures adéquates.

#### À votre service

Le secrétariat d'AMS et les secrétariats des organisations sectorielles sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Approuvé en octobre 2024

Michel Darbellay

**Denis Etienne** 

Président AMS

**Gérant AMS** 

AMS Agro-Marketing Suisse Laubeggstrasse 68 3007 Berne Tél. 031 359 59 59 info@suissegarantie.ch www.suissegarantie.ch

